

# SYNTHESE PAGD SAGE SENSEE



# PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

#### E1-01: Limiter les pollutions diffuses pour atteindre le bon état des masses d'eaux

- 01-M1 Maîtriser les ruissellements des eaux de surface et l'apport de sédiments dans le cours d'eau
- 01-M2 Gérer les eaux de ruissellement et de drainage issues de l'agriculture
- 01-M3 Promouvoir une utilisation plus raisonnée des **phytosanitaires** et développer les **techniques alternatives** chez les acteurs du bassin versant de la Sensée

#### E1-02: Favoriser l'infiltration des eaux de surface

02-M1 Limiter l'imperméabilisation par la mise en place de **techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** 

#### E1-03 Maîtriser la pression de prélèvement sur la ressource

- 03-M1 Améliorer le **rendement des réseaux** de distribution d'eau potable
- 03-M2 Déterminer et respecter le **débit d'objectif biologique** pour les cours d'eau
- 03-M3 Surveiller les **prélèvements supplémentaires** au regard du respect des capacités de la ressource en eau et des effets cumulés de l'ensemble des prélèvements, dans le but de les limiter si nécessaire
- 03-M4 Assurer une gestion efficace des épisodes de sécheresse
- 03-M5 Adapter les **activités économiques** présentes sur le territoire, celles futures, et l'accueil de nouvelles populations, aux capacités de la ressource
- 03-M6 Réaliser des **études d'économies et de réutilisation d'eau** avant tout nouveau prélèvement d'eau industriel

## E1-04 Assurer la protection des aires d'alimentation des captages prioritaires pour la ressource en eau potable

04-M1 Intégrer dans les **documents d'urbanisme** la notion d'**utilisation durable des parcelles** les plus sensibles des aires d'alimentation de captage

#### E1-05 Connaître et améliorer l'état chimique des eaux superficielles

05-M1 Améliorer la **connaissance** sur l'ensemble **des substances** impliquées dans l'évaluation chimique proposée par la DCE

## E1-06 Atteindre et maintenir les indicateurs des masses d'eaux au niveau d'obtention du bon état écologique

06-M1 Atteindre et respecter les **objectifs de la DCE** pour chaque **paramètre physico-chimique** nécessaire à l'évaluation du bon état écologique

#### E1-07 Maîtriser les pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole

- 07-M1 Réduire les risques de **pollution ponctuelle** au sein des unités de production
- 07-M2 Avoir la connaissance par les collectivités territoriales et leurs établissements publics des **rejets directs en milieu naturel sur leur territoire**
- 07-M3 Veiller au respect des objectifs DCE par les rejets des stations d'épuration industrielles et urbaines
- 07-M4 Contrôler les **habitations en ANC** par les collectivités territoriales et leurs établissements publics et les SPANC conformément à la réglementation en vigueur
- 07-M5 Privilégier le **déraccordement des réseaux d'eau pluviale** de ceux d'assainissement unitaire lors de travaux sur les installations existantes et pour les installations futures, dans le cadre du zonage pluvial
- 07-M6 Réaliser un **inventaire des puits** chez les particuliers et de leur mode d'utilisation
- 07-M7 Prévenir les risques environnementaux liés au projet du canal Seine Nord Europe

## GESTION ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES

#### E2-08 Améliorer la fonctionnalité des milieux aquatiques

08-M1 Mettre à jour l'inventaire des obstacles à la libre circulation écologique existants par le SAGE et mettre en place un programme d'action

08-M2 Faire respecter la libre circulation écologique pour les aménagements existants et futurs

08-M3 Favoriser les actions œuvrant pour la diversification des habitats aquatiques

08-M4 Préconiser de **bonnes pratiques de gestion des plans d'eau** pour minimiser leurs impacts sur les milieux aquatiques

08-M5 Limiter la création et l'agrandissement de plan d'eau dans le périmètre du SAGE de la Sensée

08-M6 **Eviter** la plantation de **peupliers** en haut de berges et privilégier des **essences d'arbres diversifiées** dans les zones humides

08-M7 Réaliser les travaux préconisés par l'étude hydraulique globale

08-M8 Promouvoir la plantation de ripisylve

#### E2-09 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

09-M1 Développer la **connaissance des espèces exotiques envahissantes** sur le territoire et leur localisation

09-M2 Mettre en place des actions d'éradication et des actions de gestion visant la prolifération des EEE

09-M3 Développer la **collaboration** entre les SAGE et avec les partenaires **hors du bassin Artois-Picardie**, pour mieux suivre la **prolifération** de ces espèces et améliorer la technique de régulation

09-M4 Communiquer sur l'impact de ces espèces auprès du grand public et dans les points de vente

#### E2-10 Préserver les milieux aquatiques des effets de l'urbanisation

010-M1 Retranscrire l'**inventaire des cours d'eau**, des **zones humides** à enjeux du SAGE et des **zones potentiellement humides du SDAGE dans les documents d'urbanisme** 

010-M2 Prendre en compte la présence de **cours d'eau et des zones humides inventoriées dans le SAGE** et dans le **SDAGE** pour les **aménagements futurs** 

010-M3 Protéger les zones humides en ajoutant des mesures dans les documents d'urbanisme

010-M4 Préserver le caractère naturel des milieux humides

010-M5 Appliquer le principe « **Eviter, Réduire, Compenser** » sur les dossiers zones humides au sens de la police de l'eau

010-M6 Veiller à la prise en compte des milieux naturels par les **exploitations de carrière** 

#### E2-11 Assurer la continuité de la trame verte et bleue

011-M1 Retranscrire les objectifs des schémas faisant référence à la trame verte et bleue

011-M2 Préserver la **ripisylve** et les milieux annexes des cours d'eau

011-M3 Inciter les communes à relier entre eux les milieux naturels isolés

011-M4 Promouvoir la plantation de ripisylve variée et locale sur des secteurs définis comme devant être reboisés

011-M5 Promouvoir la création de mares à but pédagogique sur les terrains communaux

## MAÎTRISE ET LIMITATION DES RISQUES LIÉS À L'EAU

E3-12 Inciter les collectivités territoriales et leurs établissements publics à intégrer la problématique des ruissellements et des inondations dans les documents d'urbanisme

012-M1 Intégrer la **gestion « durable et intégrée » des eaux pluviales** dans la conception de tout nouvel aménagement et dans les **documents d'urbanisme** 

012-M2 Inciter les communes à effectuer un zonage des eaux pluviales sur leur territoire

012-M3 Prendre en compte les **zones inondables dans les documents d'urbanisme** 

## E3-13 Limiter la vulnérabilité des biens et des personnes aux remontées d'eau de nappe et aux inondations

013-M1 Réaliser des Plans Communaux de Sauvegarde

013-M2 **Informer** régulièrement les **habitants des risques encourus** et de la procédure à mettre en place en cas de risque avéré

013-M3 Editer des règles pour les constructions dans les zones soumises aux inondations par remontées d'eau de nappe

013-M4 Inciter les entreprises à mettre en œuvre un diagnostic de vulnérabilité, des mesures de réduction et des plans de continuité d'activité

## E3-14 Maîtriser les ruissellements dans les zones urbaines et agricoles et au niveau des infrastructures routières

014-M1 Mettre en place des aménagements d'hydraulique douce et de gestion des eaux pluviales

014-M2 Recenser les **éléments fixes du paysage** de chaque commune

014-M3 Inclure dans les documents d'urbanisme la protection des éléments fixes du paysage

014-M4 Inciter à la modification des pratiques culturales pour lutter contre le ruissellement

014-M5 Rétablir et entretenir le **réseau de fossés** 

014-M6 Inciter à la création d'espaces boisés et arborés dans les espaces en friches prioritairement

#### E3-15 Mettre en place une solidarité amont/aval pour lutter contre les inondations

015-M1 Mettre en place une **gestion des risques d'inondations** pour les communes concernées d'un même bassin versant

015-M2 Promouvoir la **prévention et la lutte contre les crues** entre plusieurs bassins versants connectés

### SENSIBILISATION ET COMMUNICATION SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

E4-16 Sensibiliser aux économies d'eau potable pour l'ensemble des usagers

016-M1 **Échanger avec les agents des économies d'eau** pouvant être mises en place sur la commune

016-M2 Informer les professionnels des techniques économes en eau

016-M3 Publier des articles incitant aux économies d'eau

E4-17 Sensibiliser à la gestion des eaux pluviales pour l'ensemble des usagers

017-M1 Sensibiliser à la valorisation de la **récupération des eaux de pluie** chez les particuliers et dans les aménagements communaux

017-M2 Publier des articles incitant à la réutilisation des eaux pluviales

E4-18 Sensibiliser aux rôles des milieux aquatiques et à leur préservation

018-M1 Informer du rôle des zones humides

018-M2 Organiser avec les écoles des sorties de découverte des milieux humides

018-M3 Promouvoir la création de mares à but pédagogique sur les terrains communaux

018-M4 Expliquer les implications du principe « Eviter Réduire Compenser » sur les travaux en zones humides et en rapport avec les rubriques de la LEMA

018-M5 Organiser des réunions d'information pour les personnes riveraines de cours d'eau et de milieux aquatiques

018-M6 Diffuser des plaquettes présentant les différentes techniques d'entretien du cours d'eau et celles proscrites

E4-19 Informer la population et les collectivités sur l'impact des phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives

019-M1 Promouvoir l'adhésion à la **charte d'entretien des espaces publics dans les communes** 019-M2 Informer les particuliers des **techniques alternatives aux phytosanitaires** par des articles dans la gazette ou autre

E4-20 Sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le périmètre du SAGE

020-M1 Informer des **enjeux du SAGE et des objectifs spécifiques** par le biais de la Gazette ou d'autres moyens de communication

020-M2 Mettre en place des **réunions d'informations et de sensibilisation** pour présenter et comprendre les enjeux du SAGE et les dispositions en découlant

#### E4-21 Diffuser le SAGE et ses données

021-M1 Veiller à la coordination des enjeux et des actions avec les SAGE limitrophes

021-M2 Apporter une aide aux collectivités territoriales et leurs établissements publics dans leur mise en compatibilité avec les objectifs du SAGE et les orientations du SDAGE

021-M3 Tenir et diffuser un **rapport annuel sur les travaux mis en œuvre dans le cadre du SAGE de la Sensée** 

### Commission Locale de l'Eau du SAGE Sensée

Président : M. Charles BEAUCHAMP sage.sensee@symea.net 03.27.29.17.07

## Structure porteuse du SAGE

Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA)

30 Avenue de Saint-Amand 59300 VALENCIENNES 03.27.29.17.07

Président : M. Georges FLAMENGT

Actualité et documents du SAGE sur nos différents moyens de communication :

Site internet, Facebook, Newsletter